



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 16 mars 2010

Le seize mars de l'année deux mille dix, à quatorze heures, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de monsieur Roland Darrouzes, Président en exercice.

Etaient présents :

Roland Darrouzes – Président, Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Laurent Geslin – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Michel Fenard – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, Jean-Louis Renaud et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département.

Etaient absents excusés :

Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente,
Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.
René Fontès – membre au titre des communes

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur,
Eric Blot – Directeur-adjoint,
Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières,
Capitaine Bernard Schifano - SDIS.

DELIBERATION N° BS-2010-01

Objet : Observatoire de la fréquentation des espaces naturels : attribution du marché des compteurs automatiques de la fréquentation

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre du Contrat de Parc, l'Observatoire de la Fréquentation des Espaces Naturels a été mis en place pour prévenir les conséquences d'une fréquentation qui pourrait être incompatible avec les objectifs de conservation du patrimoine naturel.
- Qu'afin de connaître la fréquentation et de suivre les évolutions, une étude méthodologique préalable à l'installation de compteurs automatiques a été réalisée définissant sites et besoins.
- Qu'une consultation a été lancée pour la fourniture et pose de compteurs automatiques de fréquentation en espace naturel le 16/07/09 par publication au BOAMP, avec une date limite de réception des offres le 21/08/09.
- Qu'une seule société, « Ecocompteurs », a fait une demande de dossier et a déposé une offre, dépassant le budget prévisionnel de plus de 44%.
- Qu'il a été demandé à la Société Ecocompteurs de fournir une nouvelle proposition afin de rester dans le budget prévisionnel.
- Que pour ce faire, le nombre de compteurs demandés est passé de 19 à 15, et le nombre de sites couverts de 11 à 9.
- Que la nouvelle offre présentée par la société Ecocompteur est satisfaisante, pour un montant de 38 348,92 € HT.
- Le financement est assuré à 80 % par le Conseil Régional, le Conseil général et l'Europe (FEDER) et 20 % en autofinancement.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'attribuer le marché à la Société Ecocompteurs pour un montant de 38 348,92 € HT (trente huit mille trois cent quarante huit euros et quatre vingt douze centimes) ;**
- **De désigner le Président du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles ou, en cas d'empêchement le 1er Vice-Président, comme représentant du pouvoir adjudicateur, personne habilitée à signer le marché.**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Roland Darrouzes



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 16 mars 2010

Le seize mars de l'année deux mille dix, à quatorze heures, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de monsieur Roland Darrouzes, Président en exercice.

Etaient présents :

Roland Darrouzes – Président, Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Laurent Geslin – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Michel Fenard – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, Jean-Louis Renaud et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département.

Etait absent excusé :

Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente,
Mohamed Rafai – membre au titre de la Région.
René Fontès – membre au titre des communes

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur,
Eric Blot – Directeur-adjoint,
Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières,
Capitaine Bernard Schifano - SDIS.

DELIBERATION N° BS-2010-02

Objet : Stèle Hommage Gérard Jouve : demande de financement

Monsieur le Président expose :

- Que sur proposition du Président Guérini, un hommage au Président fondateur du Parc naturel régional des Alpilles a été décidé pour la réalisation de 2 stèles.
- Que ces stèles font l'objet de financement du Conseil général et de dons.
- Qu'afin de permettre au Syndicat de gestion du Parc naturel régional des Alpilles de recouvrir les sommes dédiées, il est nécessaires de prendre une délibération pour une enveloppe globale de 7.000 € ; les prestataires étant la Sté Empreinte spécialisée en lave émaillée, et la Sté Atelier du style pour la taille de pierre.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De solliciter, en vue du versement des sommes ci-dessus présentées, le Conseil général et les donateurs à hauteur de 7.000 € ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Roland Darrouzes



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 16 mars 2010

Le seize mars de l'année deux mille dix, à quatorze heures, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de monsieur Roland Darrouzes, Président en exercice.

Etaient présents :

Roland Darrouzes – Président, Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Laurent Geslin – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Michel Fenard – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, Jean-Louis Renaud et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département.

Etait absent excusé :

Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente,
Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.
René Fontès – membre au titre des communes

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur,
Eric Blot – Directeur-adjoint,
Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières,
Capitaine Bernard Schifano - SDIS.

DELIBERATION N° BS-2010-03

Objet : Plan Local Energie Environnement : demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre du Plan Local Energie Environnement – Année 2 du Parc naturel régional des Alpilles (validé dans le cadre de la délibération N°CS-2009-54), il est prévu d'organiser une formation sur la gestion de l'eau à destination des techniciens et des élus des communes du Parc ainsi qu'à destination des gérants d'établissements touristiques (Action 2.2. de l'année 2).
- Que cette action prévoit l'intervention d'un organisme de formation pour un coût de 5.950 euros hors taxes.
- Que le Plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes		Taux
Fonctionnement		Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	1.423,00 €	22 %
Encadrement du prestataire et mobilisation des acteurs ¹	515 € HT			
Prestation externe		Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	3.232,50 €	50%
Montage de la formation	750 € HT	Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles (autofinancement)	1.809,50 €	28 %
Interventions	5.200 € HT			
TOTAL	6.465 € HT	TOTAL	6.465,00 €	100%

- Que cette formation sera dispensée à titre gratuit pour les participants.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer pour autoriser la demande de financement auprès de l'Agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse.

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- **D'approuver le plan de financement tel que proposé ci-dessus.**
- **D'autoriser la demande de subvention, d'un montant de 3.232,50 €, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Roland Darrouzes

¹ Cette ligne correspond au temps consacré par les chargés de mission du Parc naturel régional des Alpilles dont les postes ne sont pas financés directement par des subventions. Le poste de chargé de mission PLEE étant partiellement financé par l'ADEME et le Conseil Régional, son temps n'est pas pris en compte dans cette demande d'aide financière.

Résultats de la consultation

Garage	Véhicule	loyer mensuel global	dont maint. mensuelle	dont perte financière	dont véh. remplac.	gravure	bonus	Carte grise	CO ²	conso mixte aux 100 km	Délai livraison	Prix catalogue	Prix remisé
CITROEN	Jumpy 5 cv L1H1-HDI90	564,29	35,26 €	14,45 €	4,23 €	inclus (100 €)	0	incluse (263,50)	191 g/km	7.2 litres	2 mois	29 415,00	22 298,00
Arles	C4 HDI 92Conf 5CV+Bluetooth	382,64	35,26 €	10,58 €	4,23 €	inclus (100 €)	Bonus 500 €	incluse (229,50)	115 g/km	5,5 litres	2 mois	21 440,00	16 653,00
	Nlle C3 HDI 70-4 CV	301,77	29,66 €	9,10 €	3,55 €	inclus (120 €)	Bonus 500 €	incluse (184,50)	110 g/km	4.2 litres	2 mois	16 900,00	14 361,00
sous-total		1 248,70											
CITROEN Avignon	Jumpy 5 cv L1H1-HDI90	566,44	35,26 €	14,50 €	10,22 €	inclus (115 €)	0	incluse (263,50)	191 g/km	7,2 litres	6 sem.	29 714,00	22 377,00
	C4 HDI92 Business+Blue	375,86	35,26 €	10,22 €	10,22 €	inclus (115 €)	Bonus 500 €	incluse (229,50)	115 g/km	5.5 litres	5 sem.	19 900,00	15 721,00
	Nlle C3 HDI 70-4 CV	303,31	29,66 €	9,10 €	8,59 €	inclus (115 €)	Bonus 500 €	incluse (184,50)	110 g/km	4,2 litres	10 sem.	16 900,00	14 027,00
sous-total		1 245,61											
PEUGEOT	Expert 1,6 HDI 90 CV	560,96	31,25 €	14,93 €	3,75 €	offert	0	incluse (278,50)	191 g/km	7,2 litres	2 mois	30 554,52	23 063,75
Arles	308 Premium 5 CV Bluetooth	394,06	29,35 €	11,53 €	3,52 €	offert	bonus 100 €	incluse (229,50)	120 g/km	4,5 litres	2 mois	21 940,00	17 771,00
	207 HDI 4CV	296,95	24,67 €	8,69 €	2,95 €	offert	bonus 500 €	incluse (184,50)	115 g/km	4,3 litres	2 mois	16 730,00	13 384,00
sous-total		1 251,97											
PEUGEOT	Expert	544,08	31,25 €	14,52 €	7,80 €	inclus (70 €)	0	incluse (263,50)	191 g/km	7,2 litres	8 sem.	29 122,75	22 418,45
Avignon	308 Premium 5 CV Bluetooth	372,08	29,35 €	11,21 €	7,34 €	inclus (70 €)	bonus 100 €	incluse (229,50)	120 g/km	4,5 litres	7 sem.	21 870,00	17 227,30
	207 HDI 4CV	292,65	24,67 €	8,57 €	6,17 €	inclus (70 €)	bonus 500 €	incluse (184,50)	115 g/km	4,3 litres	7 sem.	16 700,00	13 193,00
sous-total		1 208,81											
RENAULT Arles	Trafic DCI 90 CV	523,83	34,68 €	13,34 €	3,35 €	inclus (72 €)	0	incluse (263,50)	215 g/km	8,2 litres	2 mois 1/2	29 850,31	22 793,20
	Mégane DCI 90 Eco2	336,94	32,82 €	11,82 €	11,66 €	inclus (72 €)	bonus 100 €	incluse (229,50)	115 g/km	4,4 litres	2 mois	21 450,00	16 302,00
	Clio DCI 70 Eco2	249,83	33,41 €	8,47 €	3,35 €	inclus (72 €)	bonus 500 €	incluse (184,50)	115 g/km	4,3 litres	2 mois 1/2	16 550,00	11 916,00
sous-total		1 110,60											
FORD	Focus TDCI 5 CV Econetic	374,71	47,76 €	8,20 €		carte privilège inclus (79€)	bonus 500 €	incluse (229,50)	104 g/km	4,3 litres	3 mois	22 189,00	16 197,00
Arles	Fiesta Econetic 4 CV	285,47	41,10 €	6,75 €		carte privilège inclus (79€)	bonus 500 €	incluse (184,50)	98 g/km	3,7 litres	3 mois	18 279,00	13 709,00
sous-total		660,18											

ANALYSE DES OFFRES

Critères			Notation des sous-critères performance écologique	
1- performance écologique	30%	0,3	0	mauvais
2- Délais	30%	0,3	1	moyen
3- maintenance et assistance	20%	0,2	2	bon
4- Prix	20%	0,2	3	satisfaisant

Garage	Véhicule	Performance écologique						Prix				Délai				Note maintenance	Note finale	Classement final
		CO ²	note sous-critere	conso mixte aux 100 km	note sous-critere	Note perf. écologique	Note perf. écologique pondérée	Montant	Rapport à l'offre la mieux disante	Note prix	Note prix pondérée	Proposition semaines	Rapport à l'offre la mieux disante	Note délai	Note délai pondérée			
CITROEN Arles	Jumpy 5 cv L1H1-HDI90	191 g/km	2	7,2 l	2	4	2	564,29	93%	5,57	1,11	8	75%	4,50	1,4	0,6	4,3	2
CITROEN Avignon	Jumpy 5 cv L1H1-HDI90	191 g/km	2	7,2 l	2	4	1,2	566,44	92%	5,55	1,11	6	100%	6,00	1,8	0,6	4,71	1
PEUGEOT Arles	Expert 1,6 HDI 90 CV	191 g/km	2	7,2 l	2	4	1,2	560,96	93%	5,60	1,12	8	75%	4,50	1,4	0,6	4,27	3
PEUGEOT Avignon	Expert	191 g/km	2	7,2 l	2	4	1,2	544,08	96%	5,78	1,16	8	75%	4,50	1,4	0,6	4,31	2
RENAULT Arles	Trafic DCI 90 CV	215 g/km	1	8,2 l	1	2	0,6	523,83	100%	6,00	1,20	10	60%	3,60	1,1	0,6	3,48	4

CITROEN Arles	C4 HDI 92Conf 5CV+Bluetooth	115 g/km	2	5,5 l	1	3	0,9	382,64	88%	5,28	1,06	8	50%	3,00	0,9	0,6	3,46	5
CITROEN Avignon	C4 HDI92 Business+Blue	115 g/km	2	5,5 l	1	3	0,9	375,86	90%	5,38	1,08	5	80%	4,80	1,4	0,6	4,02	3
PEUGEOT Arles	308 Premium 5 CV Bluetooth	120 g/km	1	4,5 l	2	3	0,9	394,06	86%	5,13	1,03	8	50%	3,00	0,9	0,6	3,43	6
PEUGEOT Avignon	308 Premium 5 CV Bluetooth	120 g/km	1	4,5 l	2	3	0,9	372,08	91%	5,43	1,09	7	57%	3,43	1,0	0,6	3,62	4
RENAULT Arles	Mégane DCI 90 Eco2	115 g/km	2	4,4 l	3	5	1,5	336,94	100%	6,00	1,20	4	100%	6,00	1,8	0,6	5,10	1
FORD Arles	Focus TDCI 5 CV Econetic	104 g/km	3	4,3 l	3	6	1,8	374,71	90%	5,40	1,08	12	33%	2,00	0,6	0,6	4,08	2

		Performance écologique						Prix				Délai				Note maintenance	Note finale	Classement final
CITROEN Arles	Nlle C3 HDI 70-4 CV	110 g/km	2	4,2 l	1	3	0,9	301,77	83%	4,97	0,99	4	100%	6,00	1,8	0,6	4,29	2
CITROEN Avignon	Nlle C3 HDI 70-4 CV	110 g/km	2	4,2 l	1	3	0,9	303,31	82%	4,94	0,99	10	40%	2,40	0,7	0,6	3,19	6
PEUGEOT Arles	207 HDI 4CV	115 g/km	1	4,3 l	2	3	0,9	296,95	84%	5,05	1,01	4	100%	6,00	1,8	0,6	4,31	1
PEUGEOT Avignon	207 HDI 4CV	115 g/km	1	4,3 l	2	3	0,9	292,65	85%	5,12	1,02	7	57%	3,43	1,0	0,6	3,55	4
RENAULT Arles	Clio DCI 70 Eco2	115 g/km	1	4,3 l	2	3	0,9	249,83	100%	6,00	1,20	10	40%	2,40	0,7	0,6	3,42	5
FORD Arles	Fiesta Econetic 4 CV	98 g/km	3	3,7 l	3	6	1,8	285,47	88%	5,25	1,05	12	33%	2,00	0,6	0,6	4,05	3



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 16 mars 2010

Le seize mars de l'année deux mille dix, à quatorze heures, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de monsieur Roland Darrouzes, Président en exercice.

Etaient présents :

Roland Darrouzes – Président, Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Laurent Geslin – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Michel Fenard – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, Jean-Louis Renaud et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département.

Etaient absents excusés :

Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente,
Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.
René Fontès – membre au titre des communes

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur,
Eric Blot – Directeur-adjoint,
Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières,
Capitaine Bernard Schifano - SDIS.

DELIBERATION N° BS-2010-04

Objet : Attribution du marché de location de véhicules

Monsieur le Président expose :

- Que pour ses besoins de service, le syndicat mixte de gestion du Parc dispose à ce jour de 5 véhicules, dont 1 en pleine propriété, 1 loué auprès d'un concessionnaire Peugeot et 3 autres véhicules loués chez un concessionnaire Citroën,
- Que parmi ses véhicules, l'un est affecté au Président mais que celui-ci a fait savoir que n'en ayant pas l'usage, il souhaitait le restituer au concessionnaire afin de permettre la location d'un véhicule de type utilitaire pour les besoins des services du syndicat mixte,
- Que parmi les autres véhicules loués, l'un d'entre eux est en fin de contrat de location auprès du concessionnaire Peugeot et qu'il convient de le restituer dans les meilleurs délais possibles,
- Que sur cette base, une consultation a été engagée auprès de 6 concessionnaires différents et de 4 marques distinctes pour renouveler le parc de véhicules du syndicat mixte,
- Que le cahier des charges fourni à chaque candidat définissait précisément les caractéristiques des véhicules demandés et donnait pour critères pondérés de sélection le prix, la maintenance, les délais de livraison et la performance écologique de chacun des véhicules,
- Que le résultat de cette consultation est présentée dans le tableau remis à chaque membre du Bureau et annexé à la présente délibération,
- Que les contraintes budgétaires du syndicat mixte sont fortes et qu'il faudra veiller à ce que les décisions prises sur la location de ces véhicules soient bien compatibles avec les possibilités ouvertes par le Budget pour cette année et les années à venir,
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **Pour des raisons d'économie et de facilité de fonctionnement, de louer le parc de véhicules auprès d'un même concessionnaire,**
- **Que l'analyse du tableau des propositions techniques fait apparaître la possibilité de pouvoir disposer d'un véhicule de catégorie supérieure à celui actuellement loué, pour un loyer mensuel inférieur,**
- **En conséquence, de restituer l'ensemble du parc actuellement loué auprès du concessionnaire Citroën d'Arles, en anticipant le terme des contrats de location sans que cela ne soit générateur de pénalités pour le syndicat mixte,**
- **Compte tenu de ces éléments et du résultat de l'analyse technique faite par les services du Parc, de retenir la proposition du concessionnaire Citroën Arles,**
- **Compte tenu des contraintes budgétaires, de louer 1 utilitaire, 2 véhicules de type « petite berline » et 1 véhicule de type « citadine »,**
- **De procéder à une négociation complémentaire sur les propositions du garage Citroën d'Arles, portant d'une part sur les montants unitaires des loyers de chaque véhicule, et d'autre part, sur le montant des frais de remise en état des véhicules restitués dont le résultat sera porté à la connaissance du Président qui a mandat du Bureau syndical pour conclure cette négociation et prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de ces contrats de location.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Roland DARROUZES



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 16 mars 2010

Le seize mars de l'année deux mille dix, à quatorze heures, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de monsieur Roland Darrouzes, Président en exercice.

Etaient présents :

Roland Darrouzes – Président, Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Laurent Geslin – 3^{ème} Vice-président, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Michel Fenard – Secrétaire, Pierre Girieud – membre au titre des communes et représentant de la communauté d'agglomération Agglopôle Provence, Jean-Louis Renaud et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes, Claude Vulpian – membre au titre du Département.

Etaient absents excusés :

Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente,
Mohamed Rafaï - membre au titre de la Région.
René Fontès – membre au titre des communes

Etaient également présents :

Carine Ritan – Directeur,
Eric Blot – Directeur-adjoint,
Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières,
Capitaine Bernard Schifano - SDIS.

DELIBERATION N° BS-2010-05

Objet : Fête des Parcs 2010 - financement

Monsieur le Président expose :

- Que La Région reconduit en 2010 l'opération « fête des parcs naturels régionaux » le 26 septembre 2010.
- Que le PNR Alpilles se doit donc de s'inscrire dans cette opération et d'organiser sa 3e fête du Parc consécutive.
- Que la Région étant maître d'ouvrage, la prise en charge financière de l'essentiel de l'opération est assurée par le Conseil régional
- Que suite au retour d'expérience des 2 fêtes précédentes, il est à noter que :
 - le budget de 12 500€ est insuffisant, et le Parc a du, compléter en 2009 et 2010, un autofinancement pour un budget d'environ 16 000€.
 - cette manifestation représente un travail considérable, avant, pendant et après la manifestation pour toute l'équipe du parc, et particulièrement les services Connaissance et Vie du Territoire, Communication, et administratifs. Ces temps et investissements qui portent leurs fruits en termes de représentation du Parc, et d'animation du territoire, prennent, inéluctablement la part à d'autres projets importants et structurants.
- Qu'en l'état actuel et prévisionnel du Parc naturel régional des Alpilles (équipe et projets) et de l'organisation du pôle Connaissance et Vie du Territoire, l'organisation de la fête nécessite de préciser les moyens à mobiliser, afin d'organiser cet événement important, sans subir, comme cela a été le cas les éditions précédentes, de répercussions sur les autres actions du pôle (mise en place du programme scolaire en septembre, préparation des volets culture et patrimoine, communication etc. ...) ou sur les services administratifs (comptabilité, etc. ...)
- Que le budget prévisionnel de la fête du parc 2010 est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
			montant	taux
Frais de personnel supplémentaires - gestion de l'information et des réservations (Taches internalisées)	4000	Autofinancement (valorisation de temps de travail de l'équipe permanente)	3 200	20%
ANIMATIONS ET VISITES (taches internalisées avec appui externes)	6000			
COMMUNICATION - renforcement local de la communication (tractage, distribution de programmes etc. ...) (taches internalisées avec appui externes)	1500	Conseil Régional	12 800	80%
Aménagement - dont stands supplémentaires - Matériel, divers (dont protocole)	2700			
Organisation et prise en charge du repas (mission externalisées)	1800			
TOTAL (€ TTC)	16 000		16 000	100%

- **Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.**

Le Bureau Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- **D'approuver la participation du Parc naturel régional des Alpilles à l'opération régionale « Fête des Parcs naturels régionaux »**
- **De choisir le thème de la biodiversité (2010 année mondiale de la biodiversité**
- **D'approuver le plan de financement ci-dessus évoqué**
- **De solliciter le Conseil régional pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 12 800 € (DOUZE MILLE HUIT CENTS EUROS)**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Roland Darrouzes